

Chapitre 1 : RÈGLEMENT DU CONCOURS HARRY POTTER « RENTRÉE À POUDLARD »

1. Ce concours est organisé par DreamLand, dont le siège social est situé à Jozef Huysmanslaan 59, Lot – numéro de TVA BE 0448.746.645 – (ci-après dénommé « l'organisateur »). Il n'y a aucune obligation d'achat.
2. Le concours se déroule du 26/8, 00 h 01 au 29/9/2024, 23 h 59.
3. Vous pouvez accéder au concours et au formulaire de participation sur <https://www.dreamland.be/e/fr/dl/concours-harry-potter>. Pour participer valablement au concours, les participants doivent répondre aux 5 questions sur Harry Potter ainsi qu'à la question subsidiaire : « Combien de personnes vont-elles participer à ce concours d'ici le 29/9 ? »

Seules les inscriptions accompagnées du formulaire de participation original sont éligibles pour gagner le prix.

4. Un collaborateur DreamLand contactera les gagnants à l'adresse e-mail fournie par leurs soins. Si les gagnants ne réagissent pas dans les deux semaines, ils perdent le droit à leur prix. Les gagnants perdent également le droit à leur prix s'ils ne viennent pas le récupérer dans les deux mois après la fin du concours.
5. La participation à ce concours requiert la récolte et le traitement des données à caractère personnel des participants dans le cadre du bon déroulement et suivi du concours, tel que décrit dans la déclaration de confidentialité du concours. La déclaration de confidentialité se trouve sous le règlement du concours, au **chapitre 2**.
6. DreamLand se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. DreamLand ne peut être tenu pour responsable si, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé ou si certaines modalités de ce concours devaient être modifiées.
7. En cas d'abus, de tromperie, de fraude ou si les circonstances l'exigent, DreamLand se réserve expressément le droit (a) d'exclure les participants concernés du concours ou (b) de modifier, de reporter ou d'écourter en tout ou en partie le concours.
8. DreamLand n'est pas responsable des perturbations, pannes et autres problèmes liés à votre connexion Internet ou des tiers.
9. La participation à ce concours implique l'acceptation absolue de ce règlement. Aucune contestation ne sera prise en compte. Les participants acceptent sans réserve les conditions applicables du seul fait de leur participation au concours.
10. Ce règlement est soumis au droit belge, à l'exclusion du droit international privé et de la Convention de Vienne sur les achats. Les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour tout litige relatif à son application.

Chapitre 2 : DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

DreamLand traite les données des participants de manière strictement confidentielle et ne les transmettra jamais à des tiers n'appartenant pas Colruyt Group. Elles seront utilisées dans le cadre du bon déroulement et de la réalisation de ce concours, car DreamLand ne peut contacter les gagnants sans ces informations.

Chaque participant accepte que son nom soit publié sur <https://www.dreamland.be/e/fr/dl/nos-concours> en cas de victoire.

Les données seront effacées immédiatement après la fin du concours.

Les participants ont le droit de demander l'accès, la rectification, l'effacement et le transfert de leurs données, ainsi que le droit d'en limiter le traitement. En outre, les participants peuvent s'opposer au traitement de leurs données, en particulier lorsqu'elles sont traitées à des fins de communication marketing. Les participants peuvent

également contacter à tout moment le délégué à la protection des données de DreamLand pour toute réclamation, toute question ou tout exercice de leurs droits à l'adresse suivante : privacy@colruytgroup.com, mais peuvent aussi se tourner vers l'Autorité de protection des données.